

**Rapport annuel sur le
prix et la qualité du
service public
de l'eau potable**
-Exercice 2020-

Consultable sur le site www.valeyrieux.fr - Rubrique Eau / Assainissement

Sommaire

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	7
1.1 Le territoire desservi	7
1.2 Le mode de gestion du service	8
1.3 La population desservie et volumes consommés.....	9
1.4 La ressource en eau.....	10
2. LA TARIFICATION DE L'EAU	11
2.1 Les modalités de tarification	11
2.2 Les taxes et les redevances	11
2.3 Les divers frais d'accès au service.....	12
2.4 Les recettes du service	13
3. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	14
3.1 La qualité de l'eau	14
3.2 L'avancement de la protection des ressources en eau (VP212).....	15
3.3 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (ICGP) (P103.2B).....	19
3.4 Le rendement du réseau de distribution (P104.3)	20
3.5 L'indice linéaire de pertes en réseau (ILP) (P106.3).....	21
4. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	22
4.1 Les études et travaux réalisés en 2020	22
4.2 La programmation sur 2021	23
4.3 L'état de la dette	25
5. NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU	26

Préambule

La Communauté de communes Val'Eyrieux est née au 1^{er} janvier 2014 de la fusion des Communautés de communes des Boutières, du Haut Vivarais et du Pays du Cheylard, avec extension aux communes d'Albon d'Ardèche, Issamoulenc et St Pierreville.

Elle compte 29 communes membres depuis le 1^{er} janvier 2019 (précédemment 31), suite à la création de deux communes-nouvelles :

- ▶ Belsentes, issue de la fusion des communes de Les Nonières et St Julien Labrousse
- ▶ St Julien d'Intres, issue de la fusion des communes d'Intres et St Julien Boutières

Le Conseil communautaire compte 51 membres, qui, par leurs délibérations prises en séance du Conseil communautaire, conditionnent et réglementent les affaires de la Communauté de communes.

Seule la Communauté de communes du Pays du Cheylard -créée en 2003 et composée de 14 communes membres- avait au 31 décembre 2013, les compétences eau et assainissement. Elles étaient exercées, par délégation, par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Dorne.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Communauté de communes Val'Eyrieux assure, sur l'ensemble du territoire, la gestion des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées.

Jusqu'en 2019, deux modes de gestion coexistaient : la gestion directe et la gestion déléguée. Depuis le 1^{er} janvier 2020, Val'Eyrieux a fait le choix de confier à un délégataire de service public, la société SAUR, l'ensemble de la gestion d'exploitation des installations ainsi que les relations avec les usagers, sous la surveillance régulière de la Communauté de communes.

La société SAUR assure la gestion de 6 contrats pour l'ensemble du territoire :

- 1- Devesset
- 2- Mars
- 3- Rochepaule
- 4- St Agrève
- 5- St André en Vivarais
- 6- Et un contrat regroupant toutes les autres communes que nous nommons dans ce rapport : « contrat principal ». A savoir : Accons, Albon d'Ardèche, Arcens, Belsentes, Chanéac, Dornas, Issamoulenc, Jaunac, Lachapelle sous Chanéac, Le Chambon, Le Cheylard, Mariac, St Andéol de Fourchades, St Barthélémy le Meil, St Christol, St Cierge sous le Cheylard, St Clément, St Genest Lachamp, St Jean Roure, St Jeure d'Andaure, St Julien d'Intres, St Martin de Valamas, St Michel d'Aurance et St Pierreville.

Les travaux d'investissement tels que la création et la réhabilitation d'ouvrages (canalisations, réservoirs, stations d'épuration) sont en revanche toujours portés par Val'Eyrieux.

Sur le mandat 2014-2020, le Vice-président de la Communauté de communes Val'Eyrieux en charge des compétences eau potable et assainissement était M. Raymond FAYARD jusqu'au 8/07/2020, puis M. Florent DUMAS à partir du 9/07/2020, date du Conseil d'installation du nouveau Conseil communautaire.

Chaque commune est représentée au sein de la commission consultative « eau-assainissement » par un délégué (liste à jour du 20/08/2021) :

COMMUNES	NOM
ACCONS	Michel CHAUSSINAND
ALBON D'ARDECHE	Alain BACONNIER
ARCENS	Nathalie CHANUT
BELSENTES	André LADREYT
CHANEAC	Didier ROCHETTE
DEVESSET	Etienne ROCHE
DORNAS	Guy DALLARD
ISSAMOULENC	Charly BESSON
JAUNAC	Nicolas VANEL
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	Alexandre LAFFONT
LE CHAMBON	Jean-Pierre FAURE
LE CHEYLARD	Denis SERRE
MARIAC	Amandine HILAIRE
MARS	Francis MUNIER
ROCHEPAULE	Pascal DELORME
ST AGREVE	Christophe GAUTHIER
ST ANDEOL DE FOURCHADES	Serge NURY
ST ANDRE EN VIVARAIS	Antoine CAVROY
ST BARTHELEMY LE MEIL	En attente de nouvelle désignation Floriane TERRAY, suppléante
ST CHRISTOL	Christophe HUBAC
ST CIERGE SOUS LE CHEYLARD	Nathalie ACHARD
ST CLEMENT	Steven RIFFARD
ST GENEST LACHAMP	Yves SENO
ST JEAN ROURE	Daniel ROUSSET
ST JEURE D'ANDAURE	Aline DUBOUIS
ST JULIEN D'INTRES	Raphaël DESESTRES
ST MARTIN DE VALAMAS	René COSTE
ST MICHEL D'AURANCE	Jérôme ROCHE
ST PIERREVILLE	Christian BERTHIAUD

Pour information, les chiffres situés dans ce rapport ont été relevés dans les Rapports Annuels du Délégué de 2020.

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 Le territoire desservi



29 communes, étendues sur 510 km²,

- Un relief très accentué avec des vallées encaissées, des pentes fortes et des dénivelés importants entre 300 mètres d'altitude au bas de la commune de Belsentes et jusqu'à 1309 m d'altitude à l'ouest de la commune de St Clément,

- Un réseau de voies circulables important en linéaire mais de gabarit faible, très sinueux, imposant un temps de trajet important d'une vallée à l'autre,

- Des activités industrielles, principalement sur Le Cheylard, Mariac, St Agrève et St Martin de Valamas

- De la forêt sur l'ensemble du territoire,

- Des activités de tourisme sur l'ensemble du territoire avec gîtes, bases de loisirs et activités sportives.

1.2 Le mode de gestion du service

Le tableau ci-dessous présente pour chaque commune le mode de gestion :

Contrats	Communes	Date contrat	Durée	Echéance
PRINCIPAL	ACCONS	01/01/2020	10 ans	31/12/2029
	ALBON D'ARDECHE			
	ARCENS			
	BELSENTES			
	CHANEAC			
	DORNAS			
	ISSAMOULENC			
	JAUNAC			
	LACHAPELLE SOUS CHANEAC			
	LE CHAMBON			
	LE CHEYLARD			
	MARIAC			
	ST ANDEOL DE FOURCHADES			
	ST BARTHELEMY LE MEIL			
	ST CHRISTOL			
	ST CIERGE SOUS LE CHEYLARD			
	ST CLEMENT			
	ST GENEST LACHAMP			
	ST JEAN ROURE			
	ST JEURE D'ANDAURE			
ST JULIEN D'INTRES				
ST MARTIN DE VALAMAS				
ST MICHEL D'AURANCE				
ST PIERREVILLE				
COMMUNAL	DEVESSET	25/05/2012	11 ans	31/08/2023
	MARS	01/01/2013	9 ans	31/12/2021
	ROCHEPAULE	20/06/2012	11 ans	31/08/2023
	ST AGREVE	01/01/2010	12 ans	31/12/2021
	ST ANDRE EN VIVARAIS	01/01/2010	12 ans	31/12/2021

1.3 La population desservie et volumes consommés

Contrats	Communes	pop. totale INSEE 2018	Nbre abonnés (VP056)		Consommation *1		Moyenne / abonné en m ³ / an (VP231)	
			2019	2020	2019	2020	2019	2020
PRINCIPAL	ACCONS	391	211	212	10 115	12 064	48	57
	ALBON D'ARDECHE	165	159	155	5 719	4 826	36	31
	ARCENS	386	289	282	23 562	35 651	82	126
	BELSENTES	573	310	313	13 416	19 222	43	61
	CHANEAC	264	195	196	7 068	8 030	36	41
	DORNAS	218	232	232	7 384	8 396	32	36
	ISSAMOULENC	92	108	107	4 538	3 545	42	33
	JAUNAC	132	59	59	3 342	3 774	57	64
	LACHAPELLE SOUS CHANEAC	172	137	138	4 403	5 599	32	41
	LE CHAMBON	53	86	87	2 189	2 780	25	32
	LE CHEYLARD	3 071	1 953	1 942	115 242	130 365	59	67
	MARIAC	585	360	361	17 894	22 400	50	62
	ST ANDEOL DE FOURCHADES	55	33	35	835	1 159	25	33
	ST BARTHELEMY LE MEIL	203	154	158	6 262	8 525	41	54
	ST CHRISTOL	105	113	115	3 024	4 216	27	37
	ST CIERGE SOUS LE CHEYLARD	211	113	116	6 652	9 065	59	78
	ST CLEMENT	87	91	87	9 632	5 526	106	64
	ST GENEST LACHAMP	109	97	98	2 460	3 081	25	31
	ST JEAN ROURE	267	128	130	6 083	4 177	48	32
	ST JEURE D'ANDAURE	100	93	83	3 885	3 485	42	42
	ST JULIEN D'INTRES	318	274	272	10 759	7 787	39	29
ST MARTIN DE VALAMAS	1 140	782	774	39 647	39 053	51	50	
ST MICHEL D'AURANCE	290	158	157	8 602	10 498	54	67	
ST PIERREVILLE	538	330	317	16 750	17 882	51	56	
COMMUNAL	DEVESSET	301	298	307	23235	21 669	78	71
	MARS	272	243	243	11339	12 575	47	52
	ROCHEPAULE	259	163	167	8489	8 314	52	50
	ST AGREVE	2 411	1 455	1 503	92 950	98 653	64	66
	ST ANDRE EN VIVARAIS	214	116	116	6 162	7 009	53	60
TOTAL		12 982	8 740	8 762	463 420	519 326	53.02	59

*1 : Le volume comptabilisé aux compteurs des abonnés

1.4 La ressource en eau

Contrats	Nbre de captages (*1)	Nbre de réservoirs	Linéaire de réseau (km) (VP077)
CONTRAT PRINCIPAL	85- (114)	109	372.981
DEVESSET	2 – (3)	6	41.735
MARS	0	1	28.133
ROCHEPAULE	3 – (3)	5	18.302
SAINT AGREVE	5 - (8)	12	92.266
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	1 – (1)	1	26.563
Total	96 – (129)	134	579.98

*1 : le nombre de captage correspond au nombre de zone de captage. Une zone de captage peut comprendre plusieurs sources. Le nombre de sources est indiqué entre parenthèse.

2. LA TARIFICATION DE L'EAU

2.1 Les modalités de tarification

Référence des données de la part de la collectivité (abonnement et consommation) :
Délibération 2019-11009 - Conseil communautaire du 26/11/2019

CONTRATS	TARIFS 2020		Prix au m ³ TTC (<i>hors redevance agence de l'eau</i>) pour 75 m ³ et Pour 120 m ³
	NATURE	MONTANT HT	
CONTRAT PRINCIPAL	Abont part CCVE (VP.191)	55,00 €	2.9 € 2.3 €
	Abont part SAUR (VP.190)	50,00 €	
	Conso part CCVE (VP.191)	0,36 €	
	Conso part SAUR (VP.190)	0,99 €	
ST AGREVE	Abont part CCVE (VP.191)	55,00 €	3.0 € 2.4 €
	Abont part SAUR (VP.190)	49.26 €	
	Conso part CCVE (VP.191)	0,50 €	
	Conso part SAUR (VP.190)	0.9292 €	
ROCHEPAULE	Abont part CCVE (VP.191)	55,00 €	3.1 € 2.5 €
	Abont part SAUR (VP.190)	60.06 €	
	Conso part CCVE (VP.191)	0,60 €	
	Conso part SAUR (VP.190)	0.8299 €	
DEVESSET	Abont part CCVE (VP.191)	55,00 €	2.9 € 2.3 €
	Abont part SAUR (VP.190)	52.69 €	
	Conso part CCVE (VP.191)	0,50 €	
	Conso part SAUR (VP.190)	0.8234 €	
MARS	Abont part CCVE (VP.191)	55,00 €	3.3 € 2.6 €
	Abont part SAUR (VP.190)	67.03€	
	Conso part CCVE (VP.191)	0,60 €	
	Conso part SAUR (VP.190)	0.8597 €	
ST ANDRE EN VIVARAIS	Abont part CCVE (VP.191)	55,00 €	2.9 € 2.4 €
	Abont part SAUR (VP.190)	46,43 €	
	Conso part CCVE (VP.191)	0,60 €	
	Conso part SAUR (VP.190)	0,8212 €	

2.2 Les taxes et les redevances

Préservation des ressources en Eau (VP215)	Agence de l'Eau	0.067 € / m ³ HT
Lutte contre la pollution (VP216)	Agence de l'Eau	0.27 € / m ³ HT

Les tarifs de l'eau et les redevances « Préservation des ressources en eau » et « Lutte contre la pollution » sont assujettis à la TVA à 5,5 % .

2.3 Les divers frais d'accès au service

<p>Frais d'accès au service (pour tout nouvel abonné)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat principal : 35 € HT - St Agrève : 30.97 € HT - Rochepaule (du 01/01/2020 au 31/08/2020) : 31.61€ HT, puis à partir du 1/09/2020 : 31.78 € HT - St André en Vivarais : 30.95 € HT - Devesset (du 01/01/2020 au 31/08/2020) : 31.78€ HT puis à partir du 1/09/2020 : 32.07 € HT - Mars : 31.92 € HT
<p>Frais d'ouverture</p>	<ul style="list-style-type: none"> Contrat principal : 68 € HT - St Agrève : 41.35 € HT - Rochepaule (du 01/01/2020 au 31/08/2020) : 53.93€ HT, puis à partir du 1/09/2020 : 54.22 € HT - St André en Vivarais : 49.75 € HT - Devesset (du 01/01/2020 au 31/08/2020) : 54.22€ HT puis à partir du 1/09/2020 : 54.70 € HT - Mars : 53.20 € HT
<p>Frais de résiliation</p>	<ul style="list-style-type: none"> Contrat principal : 68 € HT - St Agrève : 43.24 € HT - Rochepaule (du 01/01/2020 au 31/08/2020) : 53.93€ HT, puis à partir du 1/09/2020 : 54.22 € HT - St André en Vivarais : 49.75 € HT - Devesset (du 01/01/2020 au 31/08/2020) : 49.40€ HT puis à partir du 1/09/2020 : 49.84 € HT - Mars : 53.20 € HT

2.4 Les recettes du service

N.B : les données suivantes pour 2020 sont tirées de l'addition des Comptes Annuels de Résultat d'Exploitation de la SAUR pour les 6 contrats.

Types de recettes	Année 2020
Exploitation du service	1 065 200 €
Part perçue pour la collectivité	706 565
Recettes liées aux travaux	12 300 €
Produits accessoires	28 000 €
TOTAL	1 812 065 €

N.B : Dans le cadre du nouveau contrat d'affermage global sur l'ensemble du périmètre Val'Eyrieux, il est présenté uniquement l'année 2020.

3. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1 La qualité de l'eau

L'eau distribuée est ponctuellement de mauvaise qualité bactériologique du fait de la vulnérabilité chronique des captages aux pollutions microbiologiques et à la turbidité.

Le risque sanitaire lié à la distribution d'eau pouvant présenter des contaminations importantes ne peut être négligé et la mise en place de systèmes de désinfection doit être une priorité.

Les eaux sont faiblement minéralisées (conductivité moyenne 50µ/cm) et présentent régulièrement des valeurs de pH inférieures à la référence de qualité (pH = 6,5). Leur dureté est inférieure à 5°F. Ces eaux ne respectent pas le décret eau potable 2001-1220.

Le taux de conformité bactériologique moyen est de 91,6 %

Les chiffres ci-dessous sont issus de l'addition des données suivantes : « l'eau point de mis en distribution », de « l'eau distribué » et de « l'eau brute » ou de « l'eau traitée » le cas échéant, relevées dans les Rapports Annuels de Délégués de 2020.

Contrats	Nombre analysé par l'ARS		Nombre conforme*		% conformité	
	Bactériologique (P101.1A)	Physico-chimique (P102.1A)	Bactériologique	Physico-chimique	Bactériologique	Physico-chimique
CONTRAT PRINCIPAL	488	494	441	489	90	99
DEVESSET	10	28	10	27	100	96
MARS	7	7	7	7	100	100
ROCHEPAULE	14	14	14	14	100	100
SAINT AGREVE	34	34	34	34	100	100
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	6	6	6	6	100	100
Nombre total d'échantillons	559	583	512	577	91,6	98,9

*Conformes aux limites de qualité et non aux références de qualité.

* Calculé sur la base des informations non-conformité ARS (information et interdiction)

À chaque dépassement de référence ou limite de qualité, les actions suivantes sont systématiquement menées afin de retrouver une eau distribuée conforme, à savoir :

- Nettoyage et désinfection du captage de la ressource concernée
- Vidange, nettoyage et désinfection des réservoirs de stockage
- Purge du réseau de distribution

- Information à la Communauté de communes et à la mairie concernée

Selon la valeur de dépassement, information de la population effectuée au porte à porte pour restriction d'usages de consommation. Des bouteilles d'eau sont à disposition jusqu'à la levée de la restriction.

3.2 L'avancement de la protection des ressources en eau (VP212)

Cet indicateur traduit le niveau d'avancement de la procédure de mise en conformité du captage

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0 % Aucune action n'a été faite

20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours

40 % Avis de l'hydrogéologue rendu

50 % Dossier déposé en préfecture

60 % Arrêté préfectoral de DUP

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

La Communauté de communes Val'Eyrieux dispose de 96 captages.

Nom du captage	VP 212	VP 059 (m3)
ACCONS_Captage FANGEAS	20	18919
ACCONS_Captage LES COMBES	40	10027
ACCONS_Captage RANC BARDON	80	21946
ACCONS_Captage VILLEBRION	40	1846
ACCONS_Réservoir BOUZOL	80	49513
Albon_captage la coste	80	545
Albon_captage la neuve	80	1638
Albon_captage la soubeyranne	80	658
Albon_captage les sources du fay	80	5560
Arcens_captage gerland	60	15113
Arcens_Captage lanteyron	60	773
Arcens_Captage Puits de l'ysse	60	42397
Chaneac_captage les bourges	60	615
chaneac_captage les roches	60	615

chaneac_captage l'hubac_st martin	60	3228
Chaneac_captage pespy	60	241
Chaneac_captage treynas	60	615
Chaneac_forage serres		0
DEVESSET_fontaneyre-chauvignac	80	4200
DEVESSET-Captage espeyte	80	24553
DORNAS_Captage CUMINAILLES	40	1262
DORNAS_Captage MOLINES	40	29325
DORNAS_Captage NOIROLS	40	3195
Intres_captage la molle	60	5090
Intres_captage les sagnes	40	435
Issamoulenc_captage abeillouze	80	14
Issamoulenc_captage cervelas haut	80	409
Issamoulenc_captage cevelas bas	80	409
Issamoulenc_captage la rouvière	40	293
Issamoulenc_captage le serret	40	256
Issamoulenc_captage Les Auches Bas	60	871
Issamoulenc_captage Les Auches Haut	60	871
Issamoulenc_captage mère fontaine	60	713
Issamoulenc_captage praux	80	956
Issamoulenc_captage ranches (foulis)	80	319
Issamoulenc_captage_cros	80	234
JAUNAC_Captage PARADIS	80	1325
JAUNAC_Captage SARMEO	80	3529
lachapelle sous chaneac_captage fiagoux	40	15344
lachapelle sous chaneac_captage la chamoche	40	451
Lachapelle sous chaneac_captage pailharès	80	4962
lachapelle sous chaneac_captage pranou	40	8108
Lachapelle-sous-Chanéac_captage reynaud, les baux, chareyre	0	0
MARIAC_Captage GIROND-LA COMBE	80	942

MARIAC_Captage LA FAYE	80	2937
MARIAC_Captage PEROUSSE	40	600
MARIAC_Captage TRAPAYAC	40	292
ROCHEPAULE_Captage freydiere	80	7549
ROCHEPAULE_Captage la chapelle	80	552
ROCHEPAULE_Grand Pre	80	7549
SAINT AGREVE_eyrieux (achat eau)	0	132
SAINT AGREVE_le chambon	100	17627
SAINT AGREVE_le pouzat (source la chapelle)	60	896
SAINT AGREVE_les chalayes (source Ladreyt)	80	1183
SAINT AGREVE_les sauvants (4 sources : sauvans, poularin, Lavenant et Les Plaines)	60	121836
Saint Clement_captage vahylles	60	12180
Saint Clement_captage valette haute et basse	80	330
Saint Jean Roure_captage font la legue	80	4124
Saint Jean Roure_captage l'audai	60	1554
Saint julien boutieres_captage Font couverte	40	4072
Saint julien boutières_captage hubac	80	5667
Saint julien boutieres_captage ollier la gare	40	5677
Saint julien boutières_captage rimande	60	537
Saint Julien boutieres_captage Riouffrey	40	0
Saint julien boutieres_captage sauverzac	0	235
Saint julien boutieres_captage Signe Bernard	40	0
Saint julien boutieres_captage tabuant	60	424
Saint julien boutieres_captage teyssenaud	0	1700
Saint Martin de Valamas sources de champrouveyre champessac	60	4287
Saint Martin de Valamas_sources de fontlachenal crezenoux	60	21491
Saint Martin de Valamas_sources de marlhincet	60	19890
Saint Martin de Valamas_sources d'helbuel	60	7039
Saint Martin de Valamas_station de pompage de champchiroux	60	35276

Saint Pierreville_captage cognac bas	80	16847
Saint Pierreville_captage cognac haut	80	16847
Saint Pierreville_Captage CONCHIER	80	1534
Saint Pierreville_captage Maisonneuve	80	8466
Saint Pierreville_captage Vabre	80	10553
saint Pierreville_Forage de Tazuc	80	5921
SAINT-ANDRE-EN-VIVARAIS_beuvert	80	11802
ST ANDEOL FOURCHARDES_Captage MOULIN DE VILLE	40	112626
ST BARTHELEMY LE MEIL_Captage LA GARDOUILLERE	60	9660
ST BARTHELEMY LE MEIL_Captage TROIS NOYERS	40	7294
ST CHRISTOL_Captage GRAND-PRE OU LE ROURE	60	1849
ST CHRISTOL_Captage LA CRIQUE-TALARON	60	10800
ST CHRISTOL_Captage VERNET,CHAMPLLOT	0	1556
ST GENEST LACHAMP_Captage CURINS	80	1276
ST GENEST LACHAMP_Captage LA ROUYEYRET	40	975
ST GENEST LACHAMP_Captage RIOUMENOU	40	26
ST GENEST LACHAMP_Captage SAINT GENEST	40	29
ST GENEST LACHAMP_Captage SERRE EN DON	40	3459
st jeure d'andaure_les mailles	60	4645
st jeure d'andaure_ronsonnet	80	1062
ST JULIEN LABROUSSE_Captage GRAND BOUYEYRON	60	5452
ST JULIEN LABROUSSE_Captage L'ENFER-TROUILLER	60	4403
ST JULIEN LABROUSSE_Captage LES VERNETS	60	288
ST MICHEL D'AURANCE_Captage DRECHOU	80	10539
Valeur médiane	60	815 860

Nombre de captages classé par valeur de l'indicateur		
Nombre de captage 2019	Nombre de captage 2020	Valeur de l'indice
5	5	0
3	1	20
25	23	40
27	31	60
36	36	80
1	1	100

VP.059 : Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Les volumes de service de l'unité de production ne sont pas comptés dans le volume produit. Selon les cas, ce volume est donc celui qui est comptabilisé :

- en sortie d'usine de traitement,
- ou en sortie de station de pompage si simple désinfection,
- ou en sortie de réservoir si alimentation gravitaire avec simple désinfection.

Ce volume peut donc être différent de celui qui est prélevé dans le milieu naturel.

VP.194 : volume prélevé au captage (à défaut la valeur correspond au volume mis en distribution)

3.3 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (ICGP) (P103.2B)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La note de 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95 % du réseau mis à jour au moins une fois par an.

La réglementation prévoit que si cet indice est inférieur à 40 à la fin de l'année 2015, le montant de la redevance perçue par l'agence de l'eau sera majoré.

Le tableau ci-dessous présente la valeur de cet indice pour les différents contrats :

Contrats	ICGP 2020
CONTRAT PRINCIPAL	91
DEVESSET	105
MARS	105
ROCHEPAULE	105
SAINT AGREVE	110
SAINT ANDRÉ EN VIVARAIS	105

3.4 Le rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution compare les volumes d'eau introduits dans le réseau et ceux consommés par les usagers. La différence correspond aux volumes de pertes dont les fuites de réseau.

Le rendement du réseau de distribution = (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) x 100.

Avec le volume consommé autorisé = volume comptabilisé (VP 232=VPo63+VP201) + volume consommateurs sans comptage (VP221) + volume de service du réseau (VP220).

Volume mis en distribution = volume produit (VP59 mais sortie de réservoir) + volume importé (VPo60) – volume exporté (VPo61)

Les objectifs de rendement : 65 % dès 2021 et 85 % fin 2029.

Contrats	Exercice	Volume mis en distribution en m ³	Volume eau potable consommé autorisé en m ³	Rendement du réseau de distribution (P104.3)
CONTRAT PRINCIPAL	2020	468 884 (*1)	367 210	78,32 %
	2019	557 338	435 181	72,9 %
DEVESSET	2020	29 304	24 176	82,5 %
	2019	39 458	31 744	80,45 %
MARS	2020	16 222	12 964	81,52 %
	2019	19 287	14 810	79,84 %
ROCHEPAULE	2020	19 852	12 302	71,04 %
	2019	17 520	12 701	73,15 %
SAINT AGREVE	2020	120 831	105 111	88,74 %
	2019	126 869	99 697	81,71 %
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	2020	12 327	10 144	82,29 %
	2019	13 227	9 619	72,73 %
TOTAL des volumes / MOYENNE du rendement	2020	667 420	531 907	79.7%
	2019	779 577	603 752	74%

*1 : le volume mis en distribution est ramené sur la période de relève.

3-5 L'indice linéaire de pertes en réseau (ILP) (P106.3)

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la quantité d'eau potable perdue par le système d'adduction d'eau potable par l'intermédiaire des fuites, défaillance de comptage...

L'indice linéaire de pertes en réseau = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / nombre de jours calculé sur l'année civile.

Avec le volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau.

Les objectifs concernant l'indice linéaire de pertes (ILP) : 0.48 m³/j/km globalement en 2029 et des ILP par secteur.

Contrats	Exercice	Volume eau potable mis en distribution	Volume eau potable consommé autorisé	Linéaire de réseau eau potable en km	Indice linéaire de pertes en réseau en m ³ /Km/jour (P106.3)
CONTRAT PRINCIPAL	2020	468 884	367 210	372,981	0.69
	2019	557 338	435 181	375,35	-
DEVESSET	2020	29 304	24 176	41,735	0.34
	2019	39 458	31 744	41.73	0.51
MARS	2020	16 222	12 964	28,133	0.32
	2019	19 287	14 810	28.13	0.44
ROCHEPAULE	2020	19 852	12 302	18,302	0.91
	2019	17 520	12 701	18.302	0.72
SAINT AGREVE	2020	120 831	105 111	92,266	0.46
	2019	126 869	99 697	92.266	0.81
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	2020	12 327	10 144	26,563	0.23
	2019	13 227	9 619	26.563	0.37
TOTAL	2020	667 420	531 907	579.98	0.4

CATEGORIE DE RESEAU	RURAL (m ³ /j/km)	SEMI-RURAL(m ³ /j/km)	URBAIN (m ³ /j/km)
Ilp BON	<1,5	< à 3	< à 7
Ilp ACCEPTABLE	1,5 à 2,5	3 à 5	7 à 10
Ilp MEDIOCRE	2,5 à 4	5 à 8	10 à 15
Ilp MAUVAIS	> à 4	> à 8	> 15

4. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Les investissements réalisés sur le budget eau ne font l'objet d'aucune contribution du budget général.

4.1 Les études et travaux réalisés en 2020

- Les procédures administratives de mises en conformité des captages :
 - Espeyte – Devesset
 - la Mole – Intres
 - 5 capt – Issamoulenc
 - Vahylles - St Clément
 - Sauvants - St Agrève
 - Les captages du l'ex CC Pays du Cheylard

- Les travaux de mises en conformité des captages :
 - Puits de l'Eysse et Gerland- Arcens
 - Cevalas/Praux – Issamoulenc
 - Rimande, Tabuant, Hubac - St Julien Boutières
 - Marlhincet/Font Lachenal - St Martin
 - Les Sauvants - St Agrève

- Les travaux d'interconnexion
 - St Christol – Le Crique, Le village et Le Roure
 - St Agrève et St Julien D'intres

- Les renouvellements et réhabilitation d'ouvrages
 - St Martin – Traversée du village
 - St Pierreville – Réservoir du village
 - Saint Agrève – Traversée du village
 - St Martin – Reprise de branchement plomb rue des Pucés
 - CCVE – Reprise de branchement
 - ARCENS - Renouvellement conduite sous RD n°237

- Les schémas directeurs
 - St Clément
 - Lachapelle sous Chanéac
 - St Martin de Valamas

- Albon d’Ardèche
 - St Julien D’intres
 - Issamoulenc
- Les créations d’ouvrages
 - CCVE - Pose de compteur de production (captage) et de distribution (réservoir)
 - CCVE – Système de désinfection
 - St Martin – Système de désinfection Réservoir Village
 - Nouvelles desserte en eau potable : études et travaux
 - Etude hameau Talussac – St Pierreville (2015)
 - Etude Hameau de Chadenac – Mariac
 - Etude Brameloup – St André en Vivarais

4.2 La programmation sur 2021

- Les procédures administratives de mises en conformité des captages :
 - Vallée de la Dorne - Captages Dréchou, Serre en Don, Sarméo, Fangeas, Moulin de Ville, Cuminaille, Molines, La Rouveyre
 - Issamoulenc - Captages Serret, Rouvière,
 - Lachapelle – Pranoux
- Les travaux de mises en conformité des captages :
 - Vahylles - St Clément
 - Le Fay – Albon
 - Soubeyranne Albon
 - Lanteyron Arcens
 - Dréchou St Michel
 - Moulin de Ville – Saint Andeol
 - Fangeas - Accons
 - Molines – Dornas
 - Bourges - Chaneac
- Les travaux d’interconnexion
 - Chanéac Les Mourriers et Lachapelle – La Chamoche

- St Julien d'Intres - Interconnexion Village de St Julien -> La Grangette
 - Issamoulenc - Interconnexion entre Hameau de Pahlès et Abeillouse Haut
- Les renouvellements et réhabilitation d'ouvrages
- Belsentes (St Julien Labrousse) – Traversée du village
 - Saint Genest – Réservoir de la Rouveyre
 - CCVE – Reprise de branchement
 - CCVE Renouvellement réseaux + mise à la côte
 - Belsentes - St Julien Labrousse - Renouvellement secteur Chasalet
 - Devesset - Renouvellement de la conduite Malleval - Phase n°1
 - St Martin - Rue Royal - renouvellement conduite
 - St Agrève - Traversée du village - Phase 2
- Les schémas directeurs
- St André en Vivarais
 - Rochepaule
- Les créations d'ouvrages
- CCVE - Pose de compteur de production (captage) et de distribution (réservoir)
 - CCVE - Pose de robinet flotteurs
 - CCVE – Système de désinfection
 - CCVE - Mise en place 10 télésurveillances
 - Lachapelle – Système de désinfection Réservoir Pailharès
 - Mars – Système de désinfection Réservoir Montréal
 - Rochepaule – Système de désinfection réservoir du Village
 - St Jean Roure – Réfection totale de la chambre de vanne du réservoir du village
 - Programme de sécurisation des accès aux sites d'eau potable
 - St Pierreville – Désinfection Cognac ou Grange de Vabre
- Nouvelles desserte en eau potable : études et travaux
- St André en Vivarais - Extension la Souche 120ml
 - St Barthélémy le Meil – extension AEP 130 ml
 - CCVE Etude hydrogéologique - Source de Molines BOREE + Raccordement de Molines sur Réseaux existants (Arcens, St Martin et Vallée de la Dorne)

- CCVE Etude hydrogéologique - Recherche secteur de St Agrève

4.3 L'état de la dette

L'encours de la dette au 31/12/2020 est de 1 079 356,92 €.

L'annuité de dette réglée en 2020 s'est élevée à 187 831,00 €.

5. NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU

ÉDITION 2020

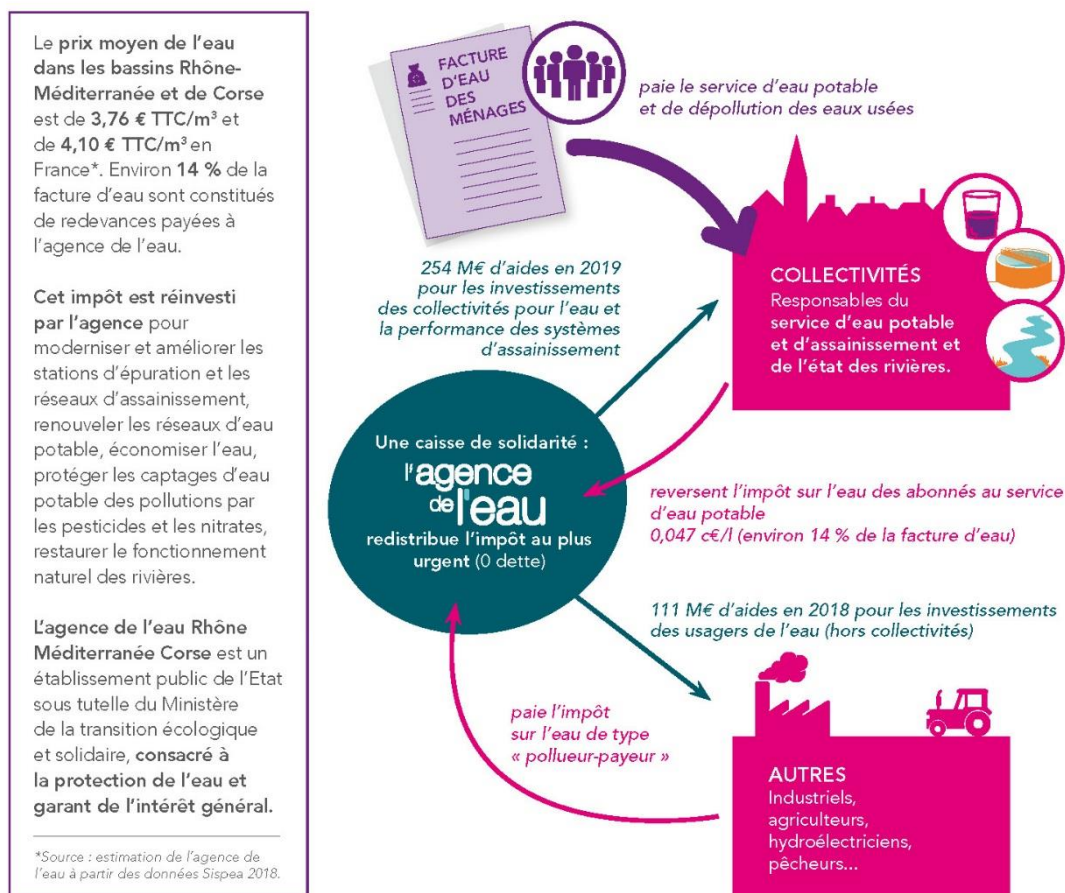
L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau



SAUVONS ! L'EAU !

LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.





ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2019

49 % des aides attribuées en 2019 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (31,7 millions €)

263 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 32,3 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 737 000 habitants.

► Pour dépolluer les eaux (82 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

31 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 44 autres stations dans les territoires ruraux, aidées pour environ 29 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard structurel en matière d'eau potable et d'assainissement (40,6 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 27,8 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions toxiques (14,3 millions €)

12 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.
4 opérations majeures lancées sur de grands sites industriels.

► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les captages d'eau potable (5,8 millions € pour les captages prioritaires et 37 millions € pour l'agriculture)

11 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Eviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent encore entre 400 et 700 millions d'€ aux consommateurs d'eau.
37 M€ consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides et nitrates (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, études et animation).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (77 millions €)

96 km de rivières restaurées et 88 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges ...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.
728 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide. Au titre de l'appel à projets « Eau et biodiversité 2019 », l'agence a accompagné 37 projets pour un montant de 3,4 M€ d'aides.
L'agence intervient également sur la mer. Elle a financé 3 opérations de réduction des pressions dues aux mouillages sur les herbiers.

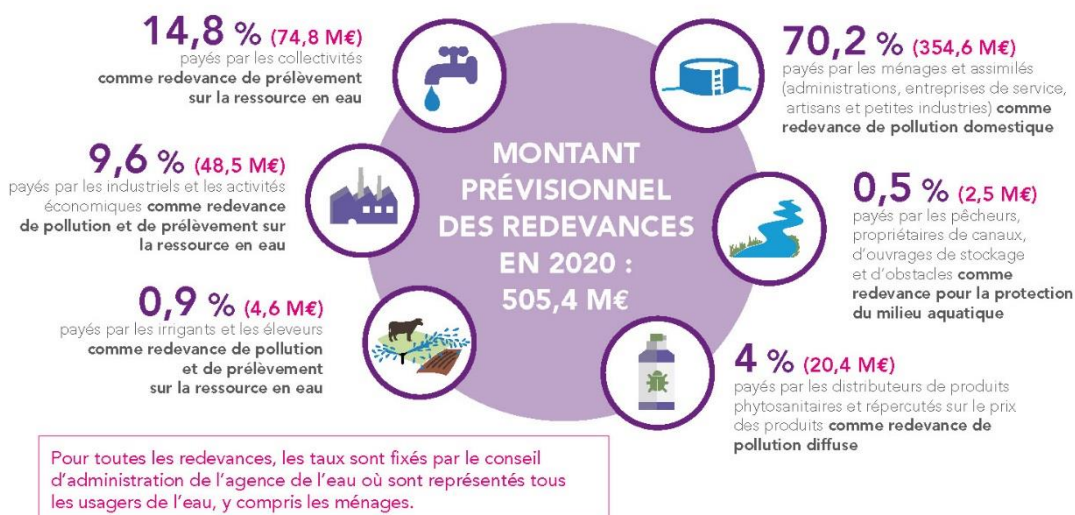
► Pour la solidarité internationale (5,7 millions €)

78 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de partager les compétences des services publics de l'eau et de l'assainissement avec 26 pays en développement.

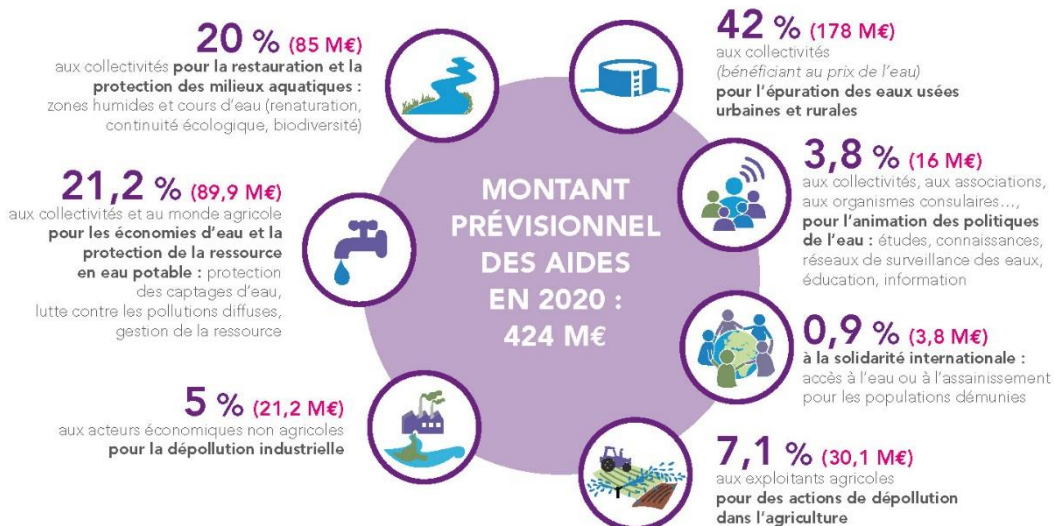
L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2020

Pour les ménages, les redevances représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 36 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

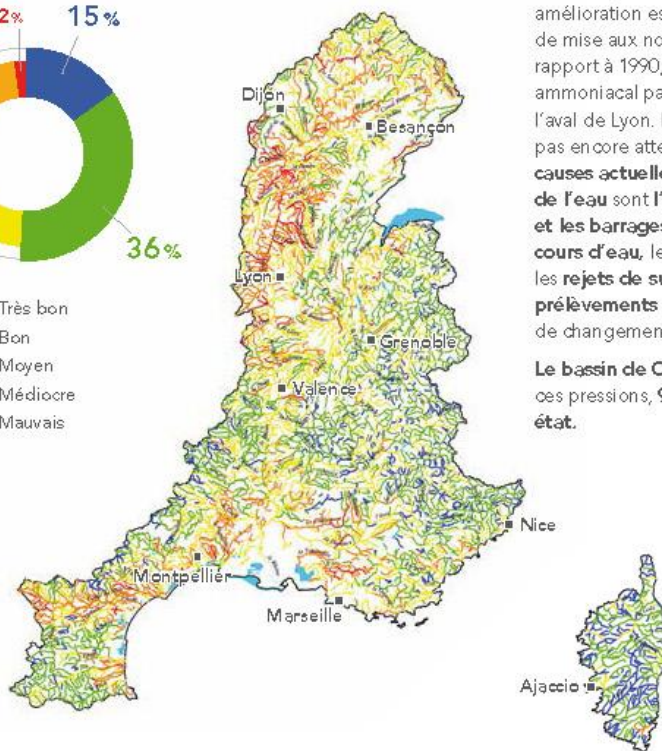
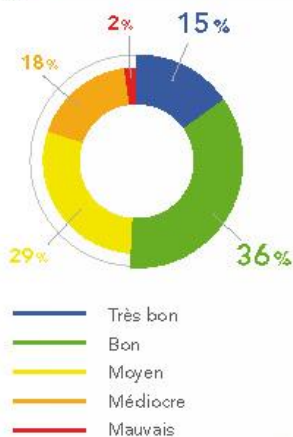


- **Solidarité envers les communes rurales** : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond majoritairement au financement de l'office français de la biodiversité (OFB) ainsi qu'au fonctionnement de l'agence de l'eau, des actions de surveillance des milieux aquatiques, de communication ou d'études sous maîtrise d'ouvrage directe de l'agence de l'eau.

Découvrez le 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2019



Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes actuelles de dégradation de la qualité de l'eau** sont l'**artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau** excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état.**

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,9 millions d'habitants
- > 25 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 320 000 habitants permanents
- > 2,7 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



SAUVONS L'EAU!

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

.../.../2020

